



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des lettres et des sciences humaines
École de langues

PLAN DE COURS

FLE-3213 EXPRESSION ORALE (avancé)

DESCRIPTION DU COURS

OBJECTIFS

FORMULES PÉDAGOGIQUES

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

ÉVALUATION

DESCRIPTION

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

L'étudiant sera amené à découvrir les caractéristiques des énoncés types de l'énonciation soutenue. Il développera des stratégies de réplique dans l'interaction orale en s'adaptant au niveau de l'énonciation dans le débat. Il aura recours à des expressions idiomatiques pertinentes au contexte. Il emploiera un vocabulaire spécifique et varié, adapté au contexte.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Réaliser des tâches langagières complexes dans la préparation et le déroulement d'exposés ou de discussions.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Dans des échanges soutenus, lors d'exposés ou de débats, l'étudiant sera capable

- de comprendre ou de demander l'expression de jugements nuancés sur des thèmes concrets ou abstraits, et d'exprimer des jugements nuancés sur ces mêmes thèmes
- de comprendre des arguments et de soutenir ou de réfuter une argumentation
- de connaître, de comprendre et d'utiliser différents registres de langue.

CONTENU

- Vocabulaire requis pour argumenter de façon élaborée
- Expressions nuancées pour formuler des jugements

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'accent sera mis sur le travail en équipe lors de la réalisation de tâches. Toutefois, les formules pédagogiques varieront selon les objectifs à atteindre.

REMARQUES PARTICULIÈRES

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés. **Il va de soi que l'usage du français est de rigueur tant dans la classe qu'à l'extérieur de celle-ci.**

À l'extérieur des heures de classe, les étudiants **doivent** consacrer de leur temps à fréquenter le laboratoire multimédia, à écouter la radio, à regarder la télévision, à lire le journal et à participer le plus possible à des activités dans le milieu francophone et aux ateliers supervisés par l'équipe d'animation du programme FLE de l'École de langues.

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Les étudiants désireux de rencontrer l'enseignant prennent rendez-vous par courriel ou par téléphone.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Évaluations sommatives

<u>Évaluation</u>	<u>Pourcentage (%)</u>	<u>Date de l'évaluation</u>
Activité de communication (en classe)	50 %	4 ^e semaine
Tâche d'expression orale	50 %	5 ^e semaine

Au premier cours, lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera les dates du calendrier des évaluations.

Évaluations formatives

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant. Plusieurs tâches langagières seront proposées en classe et en ligne, avec rétroaction immédiate ou en différé.

Échelle des notes

Excellent : A+ = 93-100 A = 90-92 A- = 87-89

Très bon : B+ = 83-86 B = 80-82 B- = 77-79

Bon : C+ = 73-76 C = 70-72 C- = 67-69

Passable : D+ = 63-66 D = 60-62

Échec : E = 0-59

*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

Matériel obligatoire

Matériel pédagogique fourni par l'enseignant

Matériel complémentaire

- *Bescherelle La conjugaison pour tous*
- *Le Robert & Collins* (dictionnaire bilingue)
- *Larousse Dictionnaire de poche* (bilingue)
- *Larousse Dictionnaire illustré* (bilingue)

Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

CAS PARTICULIERS

Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

MESURES D'ACCOMMODEMENT

Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html

Comment citer un document électronique

- www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Demande de révision de note

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>